

STADE DE REIMS - FC NANTES

JOURNÉE 30 - WEEK-END DU 20, 21, 22 MARS 2020

INFORMATIONS

Raison sociale _____

Civilité Madame Monsieur

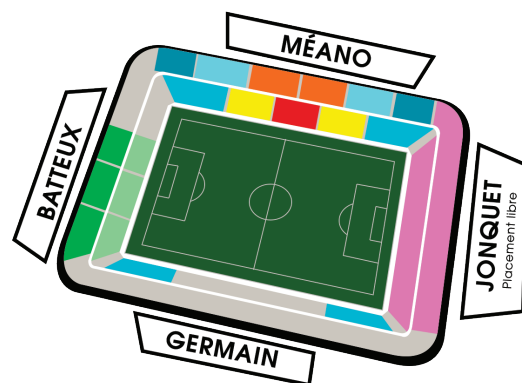
Nom _____ Prénom _____ Date de naissance ___/___/____

Adresse _____ Téléphone _____

Code Postal Ville _____ Portable _____

E-mail _____

	TARIF GROUPES	25 ANS ET MOINS	15 ANS ET MOINS	PLEIN TARIF
JONQUET 8 Placement libre	9 €	9 €		12 €
BATTEUX 7	11,30 €		7,50 €	15 €
BATTEUX 6	13,50 €		9 €	18 €
GERMAIN 5				
MÉANO 5	15,80 €	15,80 €	10,50 €	21 €
GERMAIN 4	18 €			24 €
MÉANO 4	18 €	18 €	12 €	24 €
GERMAIN 3				
MÉANO 3	20,30 €	20,30 €	13,50 €	27 €
MÉANO 2	22,50 €	22,50 €	15 €	30 €
GERMAIN 1				
MÉANO 1	26,30 €	26,30 €	17,50 €	35 €
CARRÉ ROUGE	33,80 €	33,80 €	22,50 €	45 €



***Tarifs réduits** : Le tarif 25 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 25 ans le jour du match.
Le tarif 15 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 15 ans le jour du match.
Vous devez impérativement présenter une carte d'identité à l'entrée du stade pour bénéficier des réductions tarifaires.

VOTRE COMMANDE (Minimum pour profiter du tarif CE & Groupes : 10 billets)

CATÉGORIE	QUANTITÉ	TARIF	TOTAL

Option : Envoi recommandé **8,90€**

MODE DE RETRAIT

Retrait jour de match au guichet n°7 au nom suivant :

Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante (8,90€) :

E-Ticket envoyé à l'adresse email suivante :

En signant le bon de commande, le client reconnaît avoir pris possession et connaissance des conditions générales de vente du Stade de Reims qui lui ont été transmises au verso et dont il accepte toutes les clauses et notamment la clause de réserve de propriété.

TOTAL DE LA COMMANDE _____ €

MODE DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre du «Stade de Reims»

Espèces

Carte bancaire

Bon administratif

Virement bancaire

MODE DE TRANSPORT

Viendrez-vous en bus ? Si oui, merci de cocher la case.

Date et signature précédées de la mention
«Lu et approuvé»

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA BILLETTERIE DU STADE DE REIMS

L'intégralité des conditions générales de vente est consultable sur billetterie.stade-de-reims.com

2 – OBJET ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent la vente de Titres d'accès par le Stade de Reims (ci-après « le Club ») à l'Acheteur, quel que soit le canal de vente utilisé, ainsi que les modalités d'utilisation de ces derniers par l'Acheteur ou le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'accès.

Les CGV s'appliquent intégralement et sans réserve à tout Acheteur ou Détenteur d'un Titre d'accès, et sont opposables à ces derniers, dès la date d'achat de ce Titre d'accès, et pendant toute la durée de la Saison pour les Abonnements.

Les CGV sont disponibles en ligne sur le Site Internet, le Club se réservant le droit de les modifier à tout moment et sans préavis. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la Commande par l'Acheteur.

L'Acheteur déclare et reconnaît avoir pris une parfaite connaissance des présentes CGV et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document. Il se porte garant du respect des présentes CGV par le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'accès délivré(s) à l'occasion de cette demande.

A cet effet il s'engage notamment à informer lesdits Détenteurs des présentes CGV et à les faire respecter.

3 - OFFRE DE BILLETTERIE

Les tarifs sont affichés sur le Site Internet du Club et peuvent être communiqués par téléphone. Les tarifs sont exprimés en euros toutes taxes comprises (hors participation aux frais de gestion et d'envoi) et payables uniquement en euros. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande. Le Club se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les Titres d'accès seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Dans les conditions définies ci-après et dans la limite des places disponibles, certaines places peuvent donner lieu à l'application d'un tarif réduit, sous réserve de modifications, selon le descriptif suivant :

- Pour les personnes âgées de 15 ans et moins (à la date du Match) sur présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou du passeport)

- Pour les personnes âgées de 25 ans et moins (à la date du Match) sur présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou du passeport...)

- Des remises tarifaires sont prévues pour les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap sur présentation d'une copie de la carte d'invalidité et pour leurs accompagnateurs si la mention «besoin d'accompagnement» est mentionnée.

Le Détenteur ne justifiant pas des qualités nécessaires pour l'utilisation d'un Billet à tarif réduit ne pourra l'utiliser : aucun complément de tarif n'est autorisé.

L'Acheteur pourra sur simple demande auprès du service billetterie disposer d'une facture pour toute commande de Billets et/ou Abonnements.

3.2.1 – SUPPORTS

Les Billets sont soit :

- Édités sur support papier thermique composé de deux parties détachables : « billets papier ».

- Adressés sous format électronique : « e-Billet » ou « m-Billet ».

3.2.2 – FORMULES DE COMMERCIALISATION

Le Club définit chacune des formules de commercialisation ainsi que le nombre de Billets disponibles pour chaque formule et pour chaque Match.

La vente de Billet(s) est réalisée, dans la limite des places disponibles, par secteur et par catégorie de prix.

Le Club se réserve le droit de commercialiser des Billets donnant accès à un Match dans le cadre d'une formule package en association avec la vente de Billets donnant accès à un ou plusieurs autres Matches.

3.2.3 – NOMBRE DE BILLETS MAXIMUM

La vente de Billets et d'Abonnements est réalisée, dans la limite des places disponibles, par bloc et par catégorie tarifaire. Le Stade de Reims se réserve le droit de limiter le nombre de Billets et d'Abonnements disponibles par Acheteur selon les Matches et/ou les blocs.

3.2.4 – BILLETTERIE NOMINATIVE

Les Titres d'accès achetés sont nominatifs et strictement personnels. Les Billets comportent l'identité de l'Acheteur, ainsi que le nom du Détenteur pour les e-Billets. Les cartes d'Abonnement comportent l'identité du Détenteur.

4.4 - PROCEDURE D'ACHAT POUR UN DETENTEUR MINEUR DE MOINS DE 16 ANS

L'achat d'un Titre d'accès pour un mineur de moins de 16 ans est subordonné à l'achat d'un Titre d'accès pour une personne majeure dans la même tribune.

Lors de l'achat de son Titre d'accès, le mineur de moins de 16 ans devra être accompagné d'un de ses représentants légaux qui remettra au Club une lettre signée l'autorisant à assister au(x) Match(s) concerné(s) et garantissant qu'il sera accompagné et placé sous la responsabilité d'un adulte en possession d'un Titre d'accès valide dans la même tribune. Le Club déconseille aux parents d'emmener au Stade des enfants de moins de 5 ans.

4.5 - PROCEDURE D'ACHAT D'UNE PERSONNE MORALE

Une personne morale peut acheter des Billets et Abonnements, dans la limite des disponibilités, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de toute personne dûment habilitée à cet effet. Pour ce faire, elle doit remplir et retourner au Club un bon de commande complété et signé, par courrier à l'adresse indiquée sur le bon de commande ou par courriel. Le bon de commande est disponible sur le Site Internet du Club (<https://billetterie.stade-de-reims.com/>), par téléphone (0.891.024.933) ou par courriel (billetterie@stade-de-reims.com). L'achat est validé par la réception du bon de commande dûment complété et signé dans les délais indiqués sur ledit bon de commande et après paiement du prix. L'Acheteur reçoit alors par courriel les présentes Conditions Générales de Vente. L'Acheteur déclare et garantit au Club que le signataire du bon de commande a tout pouvoir à l'effet d'engager l'Acheteur personne morale aux termes des présentes. Par ailleurs, le Club pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle en cas de non-paiement par l'Acheteur de tout ou partie des montants devant être réglés à l'achat.

4.7 – MOYENS ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix des Billets est payable uniquement en euros. Les moyens de paiement autorisés sont :

- A la Billetterie du Club : les moyens de paiement acceptés sont précisés au moment de l'achat.

- Auprès des Revendeurs officiels du Club : les moyens de paiement acceptés sont précisés par ces derniers.

Le Stade de Reims se réserve le droit d'autoriser d'autres moyens de paiement en cours de saison.

4.8 – PREUVE DE LA COMMANDE

Les systèmes d'enregistrement automatique sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. La vente sera conclue, après accord bancaire, à l'enregistrement de la commande. Le Stade de Reims confirme l'acceptation de la vente au client à l'adresse mail que celui-ci aura communiqué.

Les informations énoncées par l'Acheteur, lors de la prise de commande engagent celui-ci, notamment en cas d'erreur dans le libellé de ses coordonnées.

4.9 – MODALITES D'OBTENTION DES TITRES D'ACCES ACHETES A DISTANCE

Les modalités d'obtention des Titres d'accès achetés à distance soumises au choix de l'Acheteur selon la nature du Titre d'accès (Billet, Abonnement) sont les suivantes :

- Retrait à la Billetterie du Club : L'Acheteur peut retirer le ou les Titres d'accès (Billet papier ou carte d'Abonnement) à la Billetterie du Club située 33 Chaussée Bocquaine – 51100 REIMS. Pour ce faire, il devra présenter une pièce d'identité correspondant au nom sous lequel la réservation a été faite, le numéro de réservation communiqué au moment de l'achat, et le support de confirmation du contrat de vente. A défaut, les Titres d'accès ne pourront être délivrés. Les horaires et les jours d'ouverture de la Billetterie du Club sont précisés sur le Site Internet du Club et affichés aux guichets. Le Club se réserve la possibilité de les modifier à tout moment sans que sa responsabilité puisse être engagée.

- Impression à domicile : Les e-Billets et m-Billets doivent être téléchargés par l'Acheteur via son compte personnel créé pour les besoins de son achat de Billets et, le cas échéant, transférés au Détenteur conformément à la procédure décrite à l'article 4.11 ci-après. Ils doivent être imprimés ou téléchargés par le Détenteur par ses propres moyens.

L'Acheteur d'un e-Billet recevra dans le mail de confirmation un lien pour télécharger son Titre d'accès et devra l'imprimer à domicile.

4.9.1 – IMPRESSION DES E-BILLETS

Les e-Billets doivent être imprimés en portrait sur du papier A4 blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante à jet d'encre ou laser. Aucun autre support n'est valable. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé d'imprimer l'e-Billet avec une autre imprimante. Le Stade de Reims décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression des e-Billets.

Pour l'e-Billet, le Club ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable, de tout dommage direct ou indirect résultant notamment :

- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;

- Des problèmes d'acheminement, de téléchargement et/ou de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, des problèmes provoquant la perte de toute donnée ;

- Des problèmes de téléchargement de l'e-Billet, découlant notamment d'un dysfonctionnement du réseau internet.

Pour toutes les modalités d'obtentions précitées, l'Acheteur fera son affaire de la remise éventuelle au Détenteur du (des) Titre(s) d'accès conformément aux dispositions de l'article 5 ci-après.

4.12 - TRANSFERT DE PROPRIETE

Les Titres d'accès (Billets et Abonnements) demeurent la propriété du Club jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix, y compris pour les personnes ayant choisi le moyen de paiement par prélèvement.

4.14 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 12° du code de la consommation, la vente de Billets ou d'Abonnements constitue une prestation de services d'activités de loisirs fournie à une date ou à une période déterminée qui ne peut faire l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande validée pour l'Acheteur est ferme et définitive.

7.2 – COMPOSITION DES EQUIPES – CALENDRIER - HORAIRE

La composition des équipes n'est pas contractuelle.

La programmation des rencontres est contractuelle.

Concernant les diverses coupes, la programmation de référence s'entend de la première date à laquelle le match est programmé.

Concernant le championnat la programmation de référence est le calendrier officialisé par la LFP au début de chaque saison. Une journée de championnat le week-end débute le vendredi et se termine le lundi. Une journée de championnat en semaine débute le mardi et se termine le jeudi.

Les calendriers et horaires des rencontres sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par l'organisateur de la compétition et/ou toute autorité administrative, sans que la responsabilité du Club ne puisse être engagée.

7.4 – ANNULATION / REPORT / HUIT-CLOS

En cas de report du match, que le coup d'envoi ait été donné ou non, le Titre d'accès reste valable pour le Match à la date à laquelle il est reprogrammé et ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni remboursement total ou partiel.

Si le Match auquel le Titre d'accès donne accès est annulé ou, en cas de commencement d'exécution, est définitivement arrêté en cours et n'est pas remis à jouer, le Club décide de sa seule discrétion et sans obligation de sa part, des modalités éventuelles de compensation (billet gratuit pour un autre Match, avoir correspondant à la valeur du Billet, etc.). Le Club informera par tout moyen à sa disposition (par voie de presse, Internet ou autre support de communication) desdites modalités.

Il en est de même si le Titre d'accès ne permet plus à son Détenteur d'accéder au Stade en cas de suspension de terrain ou de Match à huis clos total ou partiel prononcé par une instance disciplinaire ou en cas de prononcé d'un arrêté préfectoral ou ministériel restreignant la liberté d'aller et venir du Détenteur.

7.5 – PLACEMENT

Les règlements de certaines compétitions, les exigences de l'organisateur ou de l'exploitant du Stade, la nécessité de garantir la sécurité des spectateurs ou la survenance d'un cas de force majeure peuvent exceptionnellement conduire le Club à proposer à un Détenteur d'occuper momentanément une place de qualité au moins comparable à celle de la place indiquée sur son Titre d'accès, sans que la responsabilité du Club ne puisse être engagée.

Dans une telle hypothèse le Club s'engage à fournir, au spectateur concerné par cette modification, un emplacement dans une catégorie à minima équivalente à celle auquel le Titre d'Accès initial donnait droit.

Si le spectateur devait être déplacé dans une catégorie inférieure à celle que prévoyait son Titre d'accès initial, le Club s'engage à rembourser la différence entre le Titre initial et le nouveau Titre d'accès.

N.B. : De la même façon le club fixe lui-même les délais de réclamation.

Cette disposition s'applique également dans l'hypothèse où le Match se déroule pour quelque raison que ce soit dans un autre Stade que celui indiqué au moment de l'achat.